

GROUPE SCOLAIRE N.D de CAMPOSTAL et GOUAREC

Place du Bourg-Coz 4, rue St Gilles
22110 ROSTRENEN 22570 GOUAREC
Tél. : 02.96.29.00.34 Tél. : 02.96.24.90.01
Fax : 02.96.29.12.27 Fax : 02.96.24.80.83

CIRCULAIRE DE LA RENTREE 2017

1) QUELQUES DATES

➤ **Rentrée des internes sur le site de GOUAREC :**

Collège - Lycée : Vendredi 1^{er} septembre entre 17 H 00 et 19 H 00

BTS - Prépas Concours - DEME 1-2 : Lundi 4 septembre entre 9 H 30 et 12 H 00

➤ **Rentrée des externes et demi-pensionnaires :**

Collège - Lycée : **Lundi 4 septembre 2017 à 8 H 30**

- Campostal : Collège - 2nd - 1^{ères} L-ES-S - Terminales L-ES-S
- Gouarec : Collège - 1^{ères} ST2S - Terminales ST2S

Lundi 4 septembre 2017 à 13 H 30

- Gouarec : BTS 1 et 2- Prépas Concours – DEME 1 et 2

➤ **Vacances scolaires 2017-2018**

- Vacances de la Toussaint - Vendredi 20 octobre 2017 au lundi 6 novembre 2017
- Vacances de Noël - Vendredi 22 décembre 2017 au lundi 8 janvier 2018
- Vacances d'hiver - Vendredi 23 février 2018 au lundi 12 mars 2018
- Vacances de printemps - Vendredi 20 avril 2018 au lundi 7 mai 2018 (sous réserve de modifications)
- Vacances d'été - Vendredi 6 juillet 2018

N.B. Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

2) HORAIRE DES COURS - WEEK-ENDS

<i>SITE DE CAMPOSTAL</i>	<i>SITE DE GOUAREC</i>
4 H à 4 H 30 de cours le matin : de 8H15 à 12H20 Voire parfois de 8H15 à 12H45	4 heures de cours le matin : de 8H30 à 12H35
3 heures de cours l'après-midi : de 13H50 à 16H55	3 heures de cours l'après-midi : de 13H40 à 16H35

- ➔ **La rentrée des internes (site de Gouarec)** les familles pourront choisir entre le retour le dimanche (de 20 H 30 à 21 H 00) et le lundi (de 8 H 00 à 8 H 30), ce choix étant à préciser en début d'année ou mieux à l'inscription.
- ➔ L'établissement n'est responsable des élèves le dimanche soir qu'à partir du moment où ils ont signalé leur retour au responsable de l'internat, entre 20 H 30 et 21 H. Une fois pointés, les élèves ne devront plus sortir en ville.

3) ASSURANCE (A LIRE TRES ATTENTIVEMENT)

L'établissement souscrit une assurance scolaire et extra-scolaire auprès de la Mutuelle Saint Christophe pour tous les collégiens et lycéens au tarif avantageux de 7.70 € seulement par élève.

Cette assurance couvre votre enfant 365 jours par an pour des dommages qu'il pourrait causer à lui-même (individuelle accident) dans le cadre des activités scolaires et extrascolaires.

Une attestation vous sera remise à la rentrée sur demande. (cf plaquette d'information jointe avec l'ensemble des garanties offertes, valables également pour les activités sportives extérieures et les périodes de stage).

Il est donc inutile de souscrire toute autre assurance du même type auprès de votre assureur habituel. Si vous souhaitez malgré tout conserver votre contrat, sachez qu'en cas de problèmes, les prestations pourraient se cumuler. **Pour les BTS, voir feuille spécifique régime étudiant.**

4) FOURNITURES ET LIVRES SCOLAIRES

- ➔ **Collège :** Pour les fournitures, la liste est à télécharger sur le site Internet de l'établissement, rubrique « infos pratiques » puis « zone de téléchargements ». Si vous ne disposez pas d'un accès Internet à votre domicile, nous vous ferons parvenir une version papier sur simple demande auprès du secrétariat.

Dans la même rubrique, vous avez accès à des listes de « lectures d'été » conseillées, adaptées au niveau scolaire de votre enfant.

Livres : les manuels scolaires seront remis aux élèves le **lundi 4 septembre dans la matinée** et devront être rendus en fin d'année scolaire. **Prévoir un chèque de caution de 60 €.** Les livres perdus ou abîmés seront à rembourser. **Les cahiers de travaux dirigés qui leur seront fournis sont à la charge des familles.**

- ➔ **Lycée :**

Fournitures : pour les élèves de seconde, la liste est à télécharger sur le site Internet de l'établissement, rubrique « infos pratiques » puis « zone de téléchargements ». Si vous ne disposez pas d'un accès Internet à votre domicile, nous vous ferons parvenir une version papier sur simple demande auprès du secrétariat.

Dans la même rubrique, vous avez accès à des listes de « lectures d'été » conseillées, adaptées au niveau scolaire de votre enfant. Cette information concerne aussi les élèves de premières.

Livres : les manuels seront remis aux élèves le **lundi 4 septembre dans la matinée par les professeurs principaux.** Prévoir un chèque de caution de 60 €.

5) ARGENT DE POCHE

- Les élèves ne doivent disposer que du strict minimum.
- **L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.**
- Les vols seront évidemment moins fréquents et moins importants si les élèves et les parents font conjointement un effort dans ce sens.
- **L'élève, pris en flagrant délit de vol, est passible de renvoi immédiat.**

6) TROUSSEAU DES INTERNES

Tous les articles du trousseau doivent porter le nom complet de l'élève. Tous les ans il reste des vêtements non identifiables.

Internat garçons et filles :

- Protège matelas imperméable
- Couette ou draps et couvertures, oreiller ou traversin
- Nécessaire de toilette (au moins 2 serviettes de toilette)
- Vêtements et chaussures : le minimum puisque l'élève rentre en famille chaque week-end. Chaussons ou mules sont obligatoires pour tous les élèves

- Le sac d'école est obligatoire pour tous les internes, même les terminales.

7) EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

- La tenue de sport (éviter les vêtements de marque : perte, vols) doit comporter obligatoirement :
 - un pantalon de survêtement ou short
 - un tee shirt
 - une paire de chaussettes (rechange)
 - une paire de chaussures + lacets
 - un coupe-vent
 - un pull
 - 1 sac plastique (chaussures sales)
 - 1 élastique ou barettes pour attacher les cheveux
- La tenue de sport doit **porter également le nom complet de l'élève**.
- Les **exempts définitifs d'EPS** doivent fournir le **certificat médical d'inaptitude à la pratique de l'EPS** disponible au secrétariat et complété par le médecin. Ce certificat médical, pour être validé, devra mentionner la raison ou les raisons de l'inaptitude définitive ou provisoire.

- **Les élèves qui s'inscrivent à l'Association Sportive ou qui sont retenus en Section Sportive doivent prévoir un certificat médical d'aptitude à la pratique de tous les sports, ainsi qu'une photo d'identité pour la licence.**

8) FONCTIONNEMENT DU SELF

- ⇒ Les internes et demi-pensionnaires doivent **obligatoirement** se présenter aux repas auxquels ils peuvent prétendre.
- ⇒ Les externes pourront occasionnellement prendre des repas aux conditions suivantes :
 - 1) prévenir son surveillant de cour le jour même avant 8 H 15 à Rostrenen, 8 H 30 à Gouarec
 - 2) se munir du coût du repas, soit 5.20 € pour les collégiens et lycéens.

9) CATECHESE ET CULTURE CHRETIENNE

Le Lycée-Collège N.D. de Campostal et Gouarec en tant qu'établissement catholique d'enseignement est soucieux d'offrir aux jeunes qui le souhaitent la possibilité de s'ouvrir à la dimension spirituelle, dans un esprit de tolérance et dans le respect des consciences de chacun. Les orientations retenues en Conseil d'Etablissement prévoient ainsi :

↳ 1 H de culture chrétienne obligatoire en 6ème.

↳ des temps forts et une large ouverture de l'aumônerie aux élèves de 4^{ème}- 3^{ème} et aux Lycéens.

Toutefois, comme le stipule le nouveau statut de l'Enseignement Catholique, «Il devrait être clair à tous qu'exposer et proposer n'équivaut nullement à imposer ».

10) BOURSES DE COLLEGES – Année Scolaire 2017 - 2018

Dans le cadre de la mise en œuvre des systèmes d'information concernant la gestion du budget de l'Etat, l'Inspection Académique du Finistère, Service des Bourses, nous a chargé de communiquer aux familles les informations suivantes :

ECHEANCIER : il conviendra de respecter **impérativement** les dates du calendrier :

Début septembre 2017 : distribution des dossiers de demande de bourse aux familles qui en feront la demande.

Courant septembre 2017 : dépôt des dossiers dans les établissements par les familles. Le délai de réponse étant réduit, le dossier sera à rapporter au secrétariat au plus vite.

RESSOURCES :

La demande de bourse doit être obligatoirement faite par le représentant légal de l'enfant. Pour les cas particuliers (familles recomposées, divorce...) il faudra obligatoirement fournir la photocopie du jugement attestant la garde de l'enfant (responsable légal de l'enfant).

Il convient de prendre en compte comme ressources des familles le **revenu fiscal de référence** figurant sur l'avis d'imposition sur le revenu de **l'année 2016**.

Toute modification substantielle de la situation de la famille entraînant une diminution des ressources (décès, divorce, chômage, maladie) devra être signalée.

ENFANTS A CHARGE :

Le nombre d'enfants à charge retenu pour l'étude du droit à bourse est celui qui figure sur l'avis d'imposition sur le revenu 2016 (**mineur + majeur célibataire**).

Cas du divorce ***avec garde alternée*** : Pour tenir compte de l'évolution de la législation fiscale, lorsque les deux parents déclarent fiscalement à charge le candidat boursier, il convient de prendre en considération les ressources des deux parents. En conséquence, les avis d'imposition des deux parents seront obligatoirement à fournir.

Dans le cas contraire, seul le revenu du foyer fiscal dont dépend l'élève sera retenu.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte et feront l'objet d'un retour à l'établissement.

11) ACCUEIL POUR ETUDIANTS ETRANGERS

Notre établissement est de plus en plus sollicité par des ambassades étrangères et des associations à but non lucratif en vue de l'accueil pour quelques mois, ou une année scolaire entière, d'étudiants étrangers soucieux de se familiariser, dans le cadre de leurs études, avec la langue et plus généralement la culture française. Cependant, nous devons parfois décliner leur offre par défaut de familles d'accueil. Aussi, si vous souhaitez recevoir chez vous un(e) étudiant(e) étranger(e), nous vous serions reconnaissants de joindre directement M. LE VOT pour de plus amples renseignements. Cet accueil s'il se passe bien peut aussi nous permettre d'établir dans l'avenir des contacts avec d'éventuelles familles d'accueil à l'étranger pour les élèves de Campostal et de Gouarec.

12) RESPONSABLES DE L'ETABLISSEMENT

Directeur :	Mr Rémy LE VOT
Attachée de gestion :	Mme Evelyne MINIER
Secrétaire de direction (site de Campostal)	Mme Sylvie AVRIL
Secrétaire de direction (site de Gouarec)	Mme Monique GALLAIS
Directrice adjointe Collège (site de Campostal) :	Mme Florence HAMON
Directeur adjoint Lycée (site de Campostal) :	Mr Ronan DAYOT
Directeur adjoint Collège-Lycée (site de Gouarec) :	Mr Maurice BESCOND
Responsable de la surveillance Collège (Campostal) :	Mme Frédérique COATRIEUX
Responsable de la surveillance Lycée (Campostal) :	Mme Anise PHILIPPE
Responsable de la surveillance Collège-Lycée (Gouarec) :	Mme Solange LE BARS

IMPORTANT Tout élève hébergé en dehors de sa famille devra fournir, avant la rentrée, le nom de son logeur.